

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

La Région assure le financement de tout ou partie des coûts de formation des étudiants en poursuite de scolarité dans le cadre de leur formation professionnelle initiale (au sens du code du travail), ainsi que les demandeurs d'emploi, avec une règle supplémentaire pour les étudiants réalisant deux formations supérieures sanitaires et sociales de même niveau et/ou de même durée **d'un délai de carence de 2 ans minimum** constaté entre le terme de la formation sanitaire et sociale précédente et la date d'entrée dans la nouvelle formation. Ne sont pas éligibles à la gratuité des coûts de formation par la Région :

### - Les articles 12

- les salariés en cours d'emploi, les travailleurs non-salariés, les autoentrepreneurs,
- les fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par leur administration ou un fonds de formation, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congé sans traitement,...
- les personnes bénéficiant d'une prise en charge des frais pédagogiques par un autre dispositif (handicap, allocation d'étude,...),
- les personnes en congé parental,
- les étudiants hors quotas et hors capacités d'accueil agréées par la Région (ex : les personnes titulaires d'un diplôme étranger en reconnaissance de diplômes, les auditeurs libres, les personnes sélectionnées selon des dispositions dites de hors quotas : droit au remord, sportif de haut niveau...) ou les étudiants bénéficiant de procédures particulières de passerelles leur permettant d'accéder directement à une seconde, troisième, quatrième année en raison de titres, diplômes d'enseignement supérieur déjà possédés,
- les personnes non libres de tout engagement professionnel à l'entrée en formation

## SELECTION

1- Les candidats sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut et du responsable pédagogique. L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

2- L'IFE peut recevoir cinq (5) étudiants.

## CONSIGNES

Tout dossier incomplet OU non conforme OU hors délai ne pourra être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

Clôture des inscriptions : **vendredi 17 mars 2023 inclus**, *cachet de la poste faisant foi*

Adresse d'envoi du dossier d'inscription :

**IFE du Centre Hospitalier de Laval**  
« Inscription dispenses de scolarité 2021 »  
33 rue du Haut Rocher – CS 91525  
53015 LAVAL Cedex

## CALENDRIER PREVISIONNEL

Dépôt du dossier **du 19 décembre 2022 au vendredi 17 mars 2023**

Envoi des convocations par mail et/ou courrier **semaines 16**

Entretiens : **semaine 20**

Résultats : **semaine 22**

**Aucun résultat ne sera donné par téléphone**

Contact : [ife@chlaval.fr](mailto:ife@chlaval.fr)